

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.29.01

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO****OBJET : Dispositif 1000 emplois en Provence**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un contexte socio-économique difficile, les enjeux stratégiques autour de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône sont nombreux. Ils doivent être traités selon une approche transversale faisant se rejoindre les politiques de développement économique, de mobilité, de formation et d'insertion professionnelle.

Chef de file en matière de politique d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), le Conseil départemental a fait le choix de se saisir pleinement de cette compétence, en faisant de l'emploi le premier axe du programme départemental d'insertion 2017 – 2019.

Fort de ce positionnement, le Département engage les moyens nécessaires pour proposer un parcours d'insertion adapté à chaque BRSA. Il initie les partenariats au travers notamment de plusieurs dispositifs (accélérateur de l'emploi en Provence, clauses sociales, forum de l'emploi, pactes d'objectifs...) et souhaite proposer des actions innovantes auprès des entreprises pour favoriser le recrutement de BRSA.

Compte tenu de la suppression récente des contrats uniques d'insertion dans le secteur marchand, le Département propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA dans l'entreprise en s'appuyant sur le tutorat.

En effet, la prise de poste pour ce public, parfois éloigné de l'emploi, constitue un enjeu majeur. Les premiers mois nécessitent souvent un accompagnement spécifique favorisant une montée en compétence progressive du BRSA nouvellement recruté. Conscient de ces enjeux, le Département des Bouches-du-Rhône souhaite soutenir les employeurs créant cette fonction de tutorat essentielle à l'intégration du BRSA et à la pérennisation de leur emploi.

Il est donc proposé d'indemniser cette prestation d'accompagnement et de tutorat. L'indemnisation sera versée aux entreprises dans le cadre du recrutement d'un bénéficiaire du RSA.

Le tuteur accompagnera la prise de poste du BRSA au niveau technique et socio-professionnel. Il assurera notamment les missions d'accueil, de présentation de l'entreprise et d'explicitation des savoirs-être et attendus relationnels sur le poste de travail. Il effectuera un accompagnement personnalisé sur six mois.

Le dispositif ciblera des emplois d'une durée supérieure à 30 heures par semaine en CDI ou CDD supérieur à 12 mois.

Le Département versera l'équivalent de 500 € mensuels sur 6 mois à l'entreprise sur la base d'une convention de tutorat.

Au cours de l'année 2018, il est proposé de financer la mise en place de 1000 conventions de tutorat représentant un coût maximum pour la collectivité de 3 000 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL